



COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2017

Etaient présents : Mmes et MM. Locatelli Yves, Cottin Jean-Claude, Bevand Monique, Berset Patrick, Hugonnet Sylvie, Jantet Robert, Reydelle Brigitte, Bourdillon Béatrice, Bédjannin Daniel, Novakoski Yvan, Clément Edith, Patel Pierre, Carrico Paulo, Béréziat Myriam, Tissot Sandra, Petit Christelle, Bonaz Anne-Lise, Jacquand Rémi, Issartel Julien.

GROUPEMENT DE COMMANDES ELECTRICITE : présenté par Mme Monique Bevand

Mme Bevand rappelle l'obligation de passer un appel d'offre pour la fourniture d'électricité pour les points de livraison dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa. Le complexe du Lange est concerné par cette obligation. La commune adhère depuis 2015 au groupement de commandes constitué auprès du SIEA (syndicat d'électricité de l'Ain). L'accord-cadre sera résilié avec effet au 31/12/2017 pour obtenir de meilleures conditions tarifaires.

Le conseil décide de renouveler l'adhésion de la commune au groupement de commandes auprès du SIEA. L'accord-cadre sera passé pour une durée de 4 ans avec possibilité de dénonciation au bout de deux ans.

VENTE DE TERRAIN : présenté par M. Jean-Claude Cottin

Jean-Claude Cottin informe le conseil que M. Dessuise a accepté les conditions de vente d'une partie d'un terrain communal fixées lors de la réunion du 12 juin, à savoir : surface d'environ 35 m², coût 25 € le m², frais de géomètre et de notaire à la charge exclusive de l'acquéreur.

Le conseil entérine sa décision du 12 juin.

POINT SUR LE PLUiH (plan local d'urbanisme et d'habitat) : présenté par Jean-Claude Cottin et Robert Jantet

Le 27 juin, MM. Cottin, Jantet et Locatelli ont participé à une rencontre avec la CCHB et le cabinet d'études pour examiner les zones urbaines constructibles. L'objectif fixé par le SCOT est de 27 logements à l'hectare. C'est pour cela que les « dents creuses » (parcelles du village sur lesquelles ne se trouvent aucune construction) seront analysées une par une pour déterminer celles qui sont effectivement constructibles.

PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES CARTES D'IDENTITE : présenté par M. le Maire

Depuis le 21 mars les demandes de cartes d'identité se font auprès de certaines communes. Pour notre secteur il s'agit d'Oyonnax et Nantua. La commune de Nantua percevra la somme de 3700 € environ de l'Etat et estime le coût de ce service à 18 991 € sur la base de 421 demandes. Elle demande donc à 18 communes du Haut-Bugey, dont les administrés sont susceptibles de déposer un dossier à Nantua, de participer au financement du service en fonction d'un nombre de demandes estimatif.

Le conseil refuse de verser une participation financière. Il estime d'une part que la charge revient à l'Etat, d'autre part que cette charge, si elle devait se préciser, doit être fonction du nombre réel de demandes déposées par les habitants de Martignat.

FINANCEMENT DU RASED (Réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté) : M. le Maire

Par une convention signée en 2012, la commune accepte de participer aux frais d'acquisition de matériel pédagogique spécifique du RASED, qui intervient dans les écoles maternelles et élémentaires. Pour 2017 la participation sera de 3.84 € par enfant inscrit dans les deux écoles (156) soit 599 € pour la commune.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES : présenté par Mme Monique Bevand

Pour le marché de travaux de réhabilitation du cimetière, une avance d'un montant de 3564.84 € a été mandatée au compte 238/23 à SNTP. A la fin du marché il faudra régulariser cette avance par l'inscription d'une recette et d'une dépense au chapitre 041 : opérations d'ordre budgétaire. Le conseil ouvre les crédits :

Dépenses : 2117/041 : plus 3564.84 € (intégration de l'avance dans le coût des travaux)

Recettes : 238/041 : plus 3564.84 € (annulation de l'avance)

REUNION DE LA COMMISSION DES TRAVAUX : présenté par M. Jean-Claude Cottin

Lors de la dernière réunion de la commission, les membres se sont rendus sur les lieux des travaux récents ou en cours (plateau sportif, route de Talour, cimetière). Ils ont commencé à travailler sur les projets à partir de 2018 :

- Maisons au 84 et 86 rue du commerce : projet de création de locaux pour l'accueil loisirs et réunions avec démolition complète des bâtiments existants.
- Aménagement de la rue de la Lésine

Questions diverses

- Une réunion a eu lieu le 6 juillet avec les riverains des rue de la Lésine, rue des écoles, et rue du Crêt Béni, concernés par les travaux d'adduction d'eau réalisés par la CCHB. Les domiciles seront inaccessibles en voiture pendant quelques semaines. Les travaux commenceront derrière la mairie en direction du cimetière. Ils se dérouleront entre le 10 juillet et le 30 septembre, avec une interruption entre le 1^{er} et le 15 août en raison des vacances. Une réunion avec les riverains de l'Orée du bois sera programmée en septembre.
- Les plis pour les travaux d'accessibilité de la mairie ont été ouverts lundi après-midi. Ces travaux se divisent en 7 lots, 3 n'ont eu aucune offre (menuiseries extérieures, menuiseries intérieures et électricité). Cinq entreprises pour chaque lot vont être contactées directement par le maître d'œuvre. Les offres sont à rendre pour le 28 juillet. L'entreprise retenue pour l'ascenseur va transmettre les renseignements techniques afin que le maçon puisse faire réaliser les études de béton armé afin que les travaux puissent débuter mi-septembre.
- Malgré la création des passages surélevés il y a eu un accrochage route de Talour dû à la vitesse excessive, heureusement sans gravité.
- Lors d'une rencontre avec les délégués des parents d'élèves auprès du conseil d'école il a été fait la remarque de l'absence de soutien scolaire à l'école élémentaire au cours de l'année écoulée. La commune n'intervient pas dans le contenu scolaire.
- Le décret permettant le retour à la semaine scolaire de 4 jours est paru le 27 juin. 5 employées communales et 7 prestataires sont impactés par le changement de rythme scolaire. Il n'était pas possible de modifier l'organisation scolaire au dernier moment. Cette année 2017/2018 sera mise à profit pour travailler sur l'organisation du temps de travail des agents et sur la mise en place d'un accueil loisirs les mercredis. A la rentrée de septembre 2018, la semaine scolaire sera organisée sur 4 jours.
- La commission scolaire et Virginie Pertreux, responsable des activités périscolaires, envisage la création d'un conseil municipal des enfants. Ceci serait un lien entre la commune, les enfants et l'école.
- Les travaux de création d'une desserte forestière pour les tracteurs forestiers au nord-est de la commune (limite avec Apremont) sont terminés. La voie située au nord-ouest (après Jargeat au-dessus de l'autoroute) a été élargie et une place de retournement pour les grumiers a été créée.
- M. le Maire informe le conseil qu'il a reçu de l'avocat de M. Martinand (Evron), puis d'un huissier de justice (dépôt en mairie et courrier) une lettre accompagnée de photos prises au centre d'Evron montrant les difficultés de circulation des poids lourds dans ce secteur. Plusieurs exemplaires de ces mêmes documents ont été remis en main propre à Mme Bourdillon pour remise aux conseillers. M. Martinand a également adressé un courrier à la CCHB en lui demandant d'intervenir. M. le Maire rappelle que le Président de la CCHB n'a pas compétence à intervenir sur la voirie communale.
M. Martinand demande à ce que les poids lourds ne soient plus autorisés à traverser Evron mais que ceux qui desservent l'entreprise Aptar arrivent et repartent par Martignat alors que ceux qui desservent l'entreprise Pinard passent par Alex. M. le Maire rappelle que suite à cette même demande déjà formulée en 2015, une zone 30 a été créée.
M. le Maire a pris contact récemment avec les directeurs de chacune des deux entreprises en sollicitant une rencontre, pour l'instant sa demande est restée sans suite. Un courrier va leur être adressé pour renouveler cette demande car M. le Maire veut aborder ce sujet avec eux avant de prendre une décision et d'imposer des contraintes sans les avoir concertés.
La majorité des membres du conseil sont favorables à la démarche engagée par M. le Maire. Ils reconnaissent que la circulation des poids lourds dans Evron est difficile et dangereuse. Au final, la décision de modifier ou non la circulation, sera prise par le Maire et le conseil municipal uniquement.

La séance est levée à 21 h 25.

Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.

Martignat le 13 juillet 2017

Yves Locatelli, Maire